

d'une union morale et mystique entre le Corps de Jésus-Christ et notre corps." Cette union consiste en ce que Notre Seigneur, après avoir résidé corporellement en nous, se voit pour ainsi dire obligé de regarder et de traiter notre corps en quelque sorte comme sien. Nos membres étaient déjà les membres de Jésus-Christ (c'est Saint Paul qui nous l'apprend (1); par la Communion, ils le sont à un titre nouveau. Voilà finalement à quoi se réduit l'union corporelle véritable que, d'après Vasquez, l'Eucharistie établit entre Jésus-Christ et nous.

La conclusion est évidente: il n'y a, dans la Communion, d'autre union de notre corps avec le Corps de Notre Seigneur que celle qui consiste dans la réception de l'Eucharistie. "Qu'à ce moment de la communion on puisse dire qu'il y a entre le Christ et l'homme une union corporelle; que le Corps du Christ passe en notre corps, que son sang coule en nos veines, ces expressions ont un sens orthodoxe: mais elles doivent se borner à désigner la réception et l'usage du sacrement, l'acte de la communion, et non l'effet durable du sacrement et le résultat de la communion; ou bien, si l'on étend leur effet au delà de ce moment, il ne faut plus les entendre que spirituellement, dans ce sens que les membres, les os, les veines, ne soient que les puissances et les affections de l'âme, avec laquelle seule demeure unie la Divinité du Sauveur, qui la déifie."(2)

Mais une difficulté ne manquera pas de se présenter à notre esprit: "l'union eucharistique n'est donc pas une union; c'est tout au plus une visite de quelques instants, un contact transitoire.—Oui, sans doute, si vous ne regardez que l'union corporelle; non, si vous tenez compte de la fin pour laquelle Jésus-Christ nous a donné son corps comme nourriture, et son sang comme breuvage, et de l'effet qu'ils produisent: car l'union de la chair de Jésus-Christ à notre chair a sa consommation dans l'union permanente de l'esprit qu'elle opère en la symbolisant."(3).

(1) Cf I Cor. VI, 15.

(2) Tesnière *Somme de la préd. euch.* t. II. *La nature et les effets de la Com.* 10e conf. — (3) Terrien. *La grâce et la gloire*, livre VIII, chap. II.